

# LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

---

## Recommandation 281 (2010)<sup>1</sup> Après Copenhague, les villes et les régions relèvent le défi

1. La 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, réunie à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, s'est clôturée par un accord politique qui n'apporte que des réponses partielles aux enjeux du réchauffement climatique. L'éventuelle conclusion d'un traité international est dès lors renvoyée à la prochaine conférence des Parties qui se tiendra au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010.

2. Le changement climatique concerne le sort de l'humanité et pose des défis majeurs pour le XXI<sup>e</sup> siècle. La question n'est plus purement écologique, elle a des implications économiques et géopolitiques tout autant que sur l'équité, les droits de l'homme et la solidarité internationale. Le rendez-vous de Copenhague a été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des organisations non gouvernementales, des citoyens et des collectivités territoriales du monde entier.

3. Si les chefs d'Etats ne sont pas parvenus à s'entendre sur un plan mondial contraignant qui engage chaque pays à hauteur de ses responsabilités, cette mobilisation témoigne de la place qu'occupe désormais la question du réchauffement climatique dans les opinions publiques ainsi que dans l'agenda politique international.

4. La réalité indéniable du réchauffement climatique et la nécessité impérative de le limiter ont été formellement reconnues dans l'Accord de Copenhague. Les Etats ont par conséquent la responsabilité d'engager rapidement le monde entier dans un accord contraignant à la mesure des défis énergétiques et climatiques actuels.

5. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est convaincu qu'un accord mondial contraignant qui allie les exigences des pays développés et pays en développement, n'est plus une option, mais bien un impératif moral et politique.

6. Alors que s'ouvre une année cruciale de négociations, il s'agit de ne pas laisser se creuser le fossé entre l'opinion publique du monde entier et les gouvernements. Le Congrès demande aux Etats de s'engager individuellement, ainsi que collectivement avec toute la communauté internationale.

7. Les collectivités locales et régionales, pour leur part, sont très conscientes des défis à venir et disposent dans de nombreux domaines de responsabilités leur permettant de lutter efficacement contre le changement climatique et d'adapter les territoires aux nouvelles conditions climatiques. Elles restent mobilisées et s'engagent politiquement et très

concrètement sur le terrain. Elles sont déterminées à apporter des solutions ambitieuses et durables et, à cet effet, à utiliser les différents leviers à leur disposition.

8. Le Congrès s'est engagé de manière résolue pour que soit reconnu le rôle essentiel que les collectivités territoriales jouent dans la lutte contre le changement climatique, car il considère que leur action est indispensable pour relever les défis énergétiques et climatiques sans précédent. Aussi a-t-il participé activement à la Conférence de Copenhague et apporté son soutien à la mobilisation des villes, des régions et de leurs associations pour faire reconnaître ce rôle et témoigner de leurs initiatives.

9. Il considère que le manque d'engagement des Etats rend l'action des gouvernements locaux et infranationaux à l'échelle mondiale encore plus impérative. L'ampleur inédite des défis appelle en effet une réponse urgente et globale de l'ensemble des niveaux de gouvernance.

10. Il constate que, si les élus locaux et régionaux peuvent regretter les lacunes du processus diplomatique et le manque de résultats concrets au plan international, ils n'ont pas attendu un accord entre les Etats pour mener dans leurs villes et dans leurs régions des actions innovantes favorisant un changement de comportement des citoyens.

11. Le Congrès rappelle que les autorités locales et régionales sont l'échelon de gouvernance le plus proche des citoyens et qu'elles portent la responsabilité de garantir leur qualité de vie. Elles continueront à travailler en partenariat aux niveaux tant national qu'international et à œuvrer avec leurs associations pour contribuer le plus largement possible aux objectifs nationaux et internationaux.

12. Le Congrès se félicite que les autorités locales et régionales aient dépassé les clivages politiques, géographiques et de poids démographique pour s'engager conjointement et faire en sorte que 2010 soit l'année d'un accord mondial contraignant pour la lutte contre le changement climatique. Il leur demande d'engager des dialogues nationaux pour enrichir les propositions de leurs gouvernements.

13. Il estime également que l'Union européenne a jusqu'à présent joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique et que, sans attendre le positionnement individuel des Etats non européens, elle doit aller au-delà de ses premiers engagements et apporter les moyens nécessaires pour permettre l'adaptation du continent européen et des pays en voie de développement.

14. Par conséquent, le Congrès réitère sa demande au Comité des Ministres de soutenir le Congrès dans son action auprès des Etats membres et observateurs pour que les collectivités territoriales soient pleinement associées au processus diplomatique sur le climat.

15. Le Congrès invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à demander aux Etats membres et observateurs:

a. de s'engager à la hauteur des enjeux, et de veiller à ce que la négociation politique tout au long de l'année 2010 ne s'enlise pas et à ce que la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, qui se tiendra au Mexique en décembre 2010, voie un nouvel accord climatique contraignant se conclure;

*b.* de reconnaître que les collectivités locales et régionales doivent être au cœur de tous les efforts à entreprendre, pour lutter contre le réchauffement climatique et adapter les territoires à ses conséquences;

*c.* de permettre aux collectivités territoriales d'accéder directement au processus diplomatique relatif au climat et, par conséquent, de les inclure dans les délégations nationales qui négocieront tout au long de l'année 2010 un accord sur le changement climatique, et de les associer en amont des négociations en tant que partenaires incontournables des actions à mener;

*d.* d'appuyer les collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique, et de modifier les législations nationales pour renforcer la capacité d'action au plus près des citoyens.

16. Le Congrès demande également au Comité des Ministres d'inviter l'Union européenne:

*a.* à s'engager au-delà de ses engagements actuels pour favoriser un accord mondial contraignant sur le climat, à la hauteur des défis énergétiques et climatiques;

*b.* à reconnaître plus largement encore l'action des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique en leur facilitant l'accès aux financements et en favorisant la mise en réseau et l'échange d'expériences.

17. Le Congrès invite l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à soutenir ses efforts pour que les parlements nationaux prennent pleinement en considération le rôle des collectivités territoriales et favorisent une législation adéquate qui renforce leur capacité d'action en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement, selon les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122) et du Cadre de référence pour la démocratie régionale.

---

1. Discussion et adoption par le Congrès le 18 mars 2010, 2<sup>e</sup> séance (voir document CG(18)4, exposé des motifs), rapporteur: D. Suica, Croatie (L, PPE/DC).